

Vers une interprétation des réseaux de crime organisé comme souverainetés parallèles

Erin Torkelson

Recommandations

- 1 Les décideurs et les analystes doivent passer outre la fausse dichotomie entre les acteurs étatiques et non étatiques et adopter un nouveau cadre analytique qui évite cette dichotomie.
- 2 Ils doivent tenir compte du fait que les réseaux criminels incluent des individus qui ont banalisé des objets non traditionnels tels que la « connectivité politique » et l'influence.
- 3 Ils doivent accepter que l'existence d'espaces négligés ou abandonnés par les institutions officielles facilite le développement de souverainetés alternatives ou parallèles qui exercent un pouvoir illégitime.
- 4 Ils doivent évaluer régulièrement dans quelle mesure les souverainetés criminelles affectent la gouvernance à différents niveaux.

Résumé

Cette note de politique générale s'appuie sur un cadre analytique relativement nouveau pour comprendre le crime organisé et fait valoir que les réseaux de crime organisé devraient être considérés comme des *souverainetés alternatives ou parallèles*. Le concept de souveraineté n'est plus limité à l'État, et il peut exister plusieurs souverainetés. En s'appuyant sur une théorie de la mondialisation enracinée dans la centralisation du marché par opposition à l'État, cette note de politique générale soutient que la souveraineté est désormais déterritorialisé et de plus en plus dépourvue de frontières. L'influence et la connectivité étant devenues négociables, les liens entre le crime, la politique et l'économie se sont renforcés et les réseaux criminels sont devenus des acteurs de plus en plus importants dans la gouvernance.

CETTE NOTE DE POLITIQUE générale est la première d'une série en trois parties ayant pour but d'aider les décideurs, analystes, stratégestes et tous ceux concernés par le crime organisé contemporain, à mieux comprendre la structure des réseaux impliqués dans ce crime dans les villes africaines. Cette série dresse le profil du contexte dynamique dans lequel les réseaux criminels existent, et les relations stratégiques qui contribuent à leur résilience et déterminent, dans une certaine mesure, l'impact de leurs activités sur la gouvernance.

La conceptualisation du «crime organisé» est, depuis longtemps, une source de discorde pour les décideurs, praticiens et universitaires. La recherche trouve toujours de nouvelles significations au terme. Cette note de politique générale s'appuie sur un cadre analytique relativement nouveau pour comprendre le crime organisé et fait valoir que les réseaux criminels auteurs du crime organisé devraient être considérés comme des *souverainetés alternatives ou parallèles*. Par ailleurs, elle soutient que le concept de souveraineté n'est plus limité à l'État, et qu'il peut exister

plusieurs souverainetés. En s'appuyant sur une théorie de la mondialisation enracinée dans la centralisation du marché par opposition à l'État, cette note de politique générale soutient que la souveraineté est désormais déterritorialisée et de plus en plus dépourvue de frontières.

institutions officielles pour renouer le dialogue avec elles.

Lors de l'Atelier des Experts sur le Crime Organisé qui s'est déroulé à l'Institut d'Études de Sécurité (ISS) en avril 2012, les participants ont convenu de la nécessité d'élaborer un nouveau cadre

Les communautés qui coexistent avec les réseaux criminels entretiennent des relations symboliques avec eux, ce qui rend encore plus difficile les efforts des institutions officielles pour renouer le dialogue avec elles

Les souverainetés alternatives ou parallèles peuvent dépasser les activités de crime organisé traditionnelles axées sur le marché et incorporer la criminalité d'entreprise et la corruption qui banalisent et objectivent les choses; par ex. des éléments qui n'étaient pas auparavant banalisés, tels que l'influence et les relations politiques, le sont maintenant. L'influence et la connectivité étant devenues négociables, les liens entre le crime, la politique et l'économie se sont renforcés, et les réseaux criminels sont devenus, par conséquent, des acteurs de plus en plus importants dans la gouvernance.

analytique pour faire face aux types de crime que nous observons en Afrique.¹ Le crime économique organisé est traditionnellement représenté comme trois acteurs associés ou plus, qui mettent dur pied ou prennent le contrôle de marchés de marchandises, qualifiés d'illégaux par l'État, dans le but d'en tirer profit.

D'après cette logique, le crime organisé est en général en porte-à-faux avec l'État, et donc les services de police devraient pouvoir neutraliser la menace en « suivant l'argent » ou en incarcérant certains des principaux leaders.

Cependant, dans de nombreuses régions du monde, les preuves avancées démentent cette notion du crime organisé et ces méthodes simplistes pour l'éradiquer. En Colombie, les narcotrafiquants ont accédé au pouvoir législatif, ou ont soutenu des candidats acquis à leur cause pour accéder au pouvoir législatif, si bien qu'en 2001, plus de 50 pourcent de la législature nationale œuvrait en faveur de l'industrie de la cocaïne.² Dans les Balkans, les guerres civiles des années 1990 ont servi de plate-forme pour les élites politiques, les unités paramilitaires et les forces de sécurité pour créer des pôles de trafic de marchandises illicites européens à grande échelle.³ Et au Zimbabwe, l'élite du ZANU-PF, le parti au pouvoir, a exploité le contrôle des champs de diamants de Marange pour consolider le

Tous les réseaux de crime organisé contestent la souveraineté et sont, par conséquent, des prétendants à la souveraineté, car les revendications de souveraineté sont un idéal incomplet. Par conséquent, les acteurs alternatifs, et souvent criminels, peuvent revendiquer la souveraineté et mettre en place des réseaux informels. Ces réseaux prospèrent souvent dans les espaces abandonnés ou négligés par les institutions officielles, qu'elles soient publiques ou privées. Leur présence dans ces espaces abandonnés peut prendre la forme d'une gouvernance ou d'une prestation de services. Les communautés qui coexistent avec les réseaux criminels entretiennent des relations symboliques avec eux, ce qui rend encore plus difficile les efforts des

50%

LA PROPORTION DE LA LÉGISLATURE NATIONALE COLOMBIENNE QUI ŒUVRAIT EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE DE LA COCAÏNE EN 2001

pouvoir politique à travers le patronage.⁴ Dans ces cas, il est impossible de différencier le crime organisé du pouvoir de l'État et du marché mondial.

Ce phénomène soulève un problème conceptuel pour la recherche sur le crime organisé. *En théorie*, ce genre de crime a encore tendance à être considéré comme distinct de la sphère politique, mais en *réalité*, il s'agit d'une fausse dichotomie. Bien que ce problème soit largement reconnu, le jargon des acteurs « étatiques » par opposition aux acteurs « non-étatiques » se retrouve encore dans les écrits académiques sur le crime organisé, la corruption et la violence armée en Afrique (bien qu'il s'accompagne de nombreuses mises en garde).⁵

Cette rhétorique est constamment ébranlée par des études de cas de partis politiques qui acceptent de l'argent de groupes criminels organisés (les paramilitaires en Colombie),⁶ de candidats qui offrent de l'argent à des hommes forts locaux pour mobiliser leurs circonscriptions (Mungiki au Kenya),⁷ de groupes paramilitaires qui utilisent des marchandises illicites pour financer le conflit civil (des minerais précieux en Sierra Leone),⁸ et d'acteurs étatiques devenant les protagonistes clés de réseaux criminels facilitant le commerce de marchandises licites et illicites (verser des pots-de-vin aux passeurs de clandestins en Zambie;⁹ délivrer des documents frauduleux au Nigeria;¹⁰ graisser les rouages des processus d'appels d'offres des entreprises¹¹ à travers le continent). Par ailleurs, comme beaucoup de ces réseaux criminels opèrent dans plusieurs sphères d'influence, dans des contextes sous-nationaux, nationaux et internationaux, le recours permanent à l'État comme autorité de référence est clairement remis en question.

Compte tenu des expériences contemporaines, il est temps de développer un nouveau langage autour

du crime organisé en Afrique. Cette note de politique générale soutient que les réseaux criminels transnationaux devraient être considérés comme des *souverains alternatifs ou parallèles*. A la suite des arguments avancés par Davis,¹² Hansen et Stepputat, la souveraineté de l'État devrait être interprétée comme «une *aspiration* qui cherche à se créer en présence de configurations de pouvoir politique intérieurement fragmentées, inégalement réparties et imprévisibles, qui exercent une violence plus ou moins légitime dans un territoire'.¹³

Compte tenu des expériences contemporaines, il est temps de développer un nouveau langage autour du crime organisé en Afrique. De nombreux groupes peuvent être perçus comme exerçant des formes alternatives d'autorité au côté, au sein et en dehors de l'État

Quand la souveraineté est interprétée ainsi, comme une aspiration, et non pas comme la fondation de l'État, de nombreux groupes peuvent être perçus comme exerçant des formes alternatives d'autorité au côté, au sein et en dehors de l'État. Les réseaux de crime organisé, les rackets de protection, la pègre, les groupes d'autodéfense, les mouvements millénaristes, les fonctionnaires corrompus, les multinationales et autres détenteurs de pouvoir représentent une diversité d'entités qui peuvent exercer, et qui exercent, des formes de souveraineté dans un cadre de marché compétitif. À cet égard, cette note de politique générale montrera d'abord pourquoi la souveraineté doit être dissociée des idéaux du pouvoir étatique et du territoire. Elle démontrera ensuite comment le marché mondial a remplacé l'État en tant que méta-souverain, et elle expliquera enfin comment les réseaux criminels tirent profit de cette nouvelle souveraineté axée sur le marché pour devenir eux-mêmes des prétendants à la souveraineté.

Cette analyse n'est qu'une étape préliminaire d'une vaste étude portant sur plusieurs pays réalisée à l'initiative de l'ISS dans le but de comprendre les complexités et les variations contextuelles du crime organisé dépendant du marché.¹⁴

Voir la souveraineté sous un nouveau jour

La notion de «souveraineté» évolue dans le monde contemporain et attire l'attention d'universitaires de différents horizons.¹⁵ Cependant, la plupart de ce travail, bien qu'il problématise

la souveraineté à la lumière de la mondialisation économique et politique croissante, a tendance à entretenir le lien entre la souveraineté et l'État. La façon la plus courante de comprendre la souveraineté, en référence à la reconnaissance extérieure d'un État par d'autres États souverains, est à la fois relativement nouvelle et déjà obsolète.

La souveraineté centrée sur l'État est un concept social limité dans le temps, lancé par le Traité de Westphalie en 1648 et réifié par la création du système de l'ONU après la Deuxième Guerre Mondiale. Ironiquement, les organisations créées après la guerre, dans le but de diminuer la belligérance des nations, dépendaient de et déstabilisaient en même temps la souveraineté centrée sur l'État. Elles ont introduit des façons de reconnaître les États comme politiquement et territorialement souverains pour qu'elles puissent, en toute légitimité, franchir les limites politiques et territoriales, érodant ainsi la souveraineté de l'État. Avant

que l'État ne devienne la principale référence en matière de souveraineté, le concept a évolué en se référant à Dieu, au « Dieu Mortel » (ou monarque), aux dirigeants traditionnels et aux hommes forts de la communauté. La corrélation entre la « souveraineté » et l'État a connu une histoire relativement courte et est communément perçue comme étant fragilisée par d'autres revendications.

Par conséquent, la souveraineté n'est pas limitée au contexte de gouvernance centrée sur l'État post-Westphalien. Bien qu'un État soit, au moins en partie, une réalité juridique concrète constituée d'un ensemble d'institutions contrôlant un territoire et une population donnés, l'exercice de la souveraineté est une pratique dynamique et construite, un statut revendiqué, reposant sur l'exercice de certains pouvoirs. Heureusement, la souveraineté n'a jamais été complète et a toujours été un idéal partiellement atteint à travers l'exercice de fonctions évolutives. Cette notion est reprise dans la philosophie politique du 16^e siècle de Jean Bodin, pour qui la souveraineté était à la fois une cause et un effet de dix 'vraies marques' (la capacité de voter des lois, de faire la guerre, de nommer des fonctionnaires, de régler les conflits, de frapper la monnaie, d'imposer des impôts, de confisquer des biens, de fixer la langue officielle, d'utiliser le sceau royal et de réserver le titre exclusif de « Majesté »). Un souverain se réservait le pouvoir d'accomplir ces actions et exerçait la souveraineté à travers ces accomplissements.¹⁶

Bien que ces « vraies marques » aient évolué dans le temps (en raison, essentiellement, de l'évolution des notions de légitimité, du monopole de la violence de Weber¹⁷ à l'imposition de Tilly¹⁸, à l'inclusivité de Dahl¹⁹), la souveraineté a toujours été une ambition reposant sur la dialectique entre idée et pratique. La souveraineté peut être avantageusement interprétée

comme la capacité d'exercer sa volonté (celle de l'État-nation, du monarque, d'un détenteur de pouvoir) sur un territoire donné (physique, social, géographique, économique) dans le temps. D'après cette définition, il est clair que la souveraineté ne devrait pas être interprétée au singulier, mais plutôt comme une multitude de souverainetés superposées pouvant émerger dans différents contextes sous-nationaux, nationaux et transnationaux pour exercer un pouvoir dans le monde contemporain.

En Afrique, et dans le monde en général, le marché mondial a remplacé l'État en tant que référence en matière de souveraineté

La souveraineté et le marché

En Afrique, et dans le monde en général, le marché mondial a remplacé l'État en tant que référence en matière de souveraineté. Bien que des changements importants aient été opérés dans le système financier mondial dès les années 1950, la restructuration économique de l'ère Reagan-Thatcher aux États-Unis et en Grande Bretagne a introduit une multitude de réformes en faveur du marché. Au lieu de soutenir la vocation de régulateur économique du gouvernement par mesures de protection sociale et des travailleurs strictes qui étaient en vigueur depuis la Nouvelle Donne des années 1930, l'ère Reagan-Thatcher a réduit le pouvoir de l'État, a dérégulé les marchés, a attaqué les travailleurs syndiqués, a affaibli la réglementation environnementale, a réduit les services publics et a restructuré la politique financière pour servir les intérêts du capital des entreprises.

Alors que ces interventions dans la politique intérieure ont permis de créer le modèle, les institutions de Bretton Woods ont fourni la manière de « vendre » ce modèle de politique

au pays développés.²⁰ La crise du pétrole des années 1970 a conduit à un changement de la fonction diplomatique de l'argent, et prêter à l'étranger dans le but de dicter la politique de manière coercitive, est devenue monnaie courante. Les prêts conditionnels accordés par le Fonds Monétaire International ont forcé de nombreuses post-colonies à accepter des mesures d'austérité économique, l'élimination des barrières commerciales, la privatisation des entreprises nationales et la réduction des dépenses gouvernementales

consacrées aux prestations sociales. Pour favoriser la croissance stimulée par les affaires, l'État devait être minimisé, à n'importe quel prix; cependant, un État minimal n'est pas idéalement placé pour revendiquer, avec détermination, la souveraineté. Pour citer Sassen, la transition vers un modèle économique néolibéral « déterritorialise » un État et fragmente sa souveraineté.²¹

Pour poursuivre l'argument de Sassen, Hardt et Negri démontrent comment le marché néolibéral est désormais lui-même le principal souverain mondial. N'étant plus délimitée par l'État, « la souveraineté a revêtu une nouvelle forme, composée d'organismes nationaux et supranationaux unis par une seule et même logique de règle ».²² Le marché souverain est devenu un réseau de commande « décentré » et « déterritorialisé » qui « incorpore progressivement l'intégralité du système mondial dans ses frontières ouvertes et qui ne cessent de s'élargir ».²³

Contrairement aux notions précédentes de souveraineté, Hardt et Negri caractérisent « l'empire » (ou le marché souverain) comme un régime qui englobera efficacement la totalité

du « monde civilisé » (c.-à-d. tous les pays opérant dans l'économie néolibérale) sans frontières spatiales ou géographiques.²⁴ Si le marché est lui-même souverain, toute personne ou tout groupe qui peut s'accaparer une partie du marché, peut acquérir une souveraineté partielle.²⁵ Cette perspective permet aux analystes de considérer les réseaux de crime organisé qui monopolisent efficacement les marchés de marchandises licites et illicites en Afrique comme « *des souverains alternatifs* » « *parallèles* » ou « *criminels* ».

Ce concept dépasse les activités du crime organisé traditionnelles axées sur le marché, comme la contrebande de produits, et inclut le crime d'entreprise, la corruption, la fraude et les pots-de-vin. Le marché souverain banalise toutes les choses, les objectivent immédiatement et, plus important encore, les rend mutuellement interchangeable. Ainsi, les choses qui n'étaient pas auparavant banalisées sont désormais assimilées à des produits, y compris le capital social auparavant inquantifiable, tel que l'influence et les connexions politiques. Cette intensification de la banalisation est qualifiée par Jameson de « banalisation de tout », ou « d'hyper-banalisation ».²⁶

Dans le contexte sud-africain, ce phénomène est clairement reflété dans le terme « connectivité politique », qui a été forgé par Themba Sono en référence aux relations d'affaires de Shabir Shaik autour du contrat d'armement d'une valeur de plusieurs millions de rands sud-africains. Le seul actif du Groupe Nkobi de Shaik était une « connectivité politique », à laquelle des entreprises internationales ont attribué une valeur monétaire, permettant à Nkobi de tirer profit du contrat d'armement.²⁷ La domination des forces commerciales et du marché voit le pouvoir (sous n'importe quelle forme) devenir la monnaie susceptible d'acheter la souveraineté.

Le crime, la politique et l'économie se combinent avec fluidité à travers la logique de la bourse de marchandises, ce qui signifie que des ressources en tout genre peuvent être déployées pour acquérir une part de marché et acquérir ainsi la souveraineté. Les souverains criminels ont bien compris les implications machiavéliques de l'empire pour bâtir des royaumes de pouvoir nébuleux qui s'intègrent en harmonie au monde des valeurs orthodoxes à travers le marché.

Les souverains criminels ont montré qu'ils peuvent répliquer le locus de pouvoir sous forme fractale pour qu'il devienne, au bout du compte, décentré ou en rupture avec l'idéal du pouvoir transcendant de l'État

En quoi cela est-il pertinent pour le crime organisé?

tous les réseaux de crime organisé contestent la souveraineté et sont, par conséquent, des prétendants à la souveraineté. Les groupes appelés « criminels en bande organisée » qui opèrent dans un marché mondialisé sous forme d'empire, révèlent et accentuent à la fois les limites de la souveraineté de l'État. Si les revendications de souveraineté sont un idéal incomplet, alors les acteurs alternatifs, souvent criminels, peuvent revendiquer la souveraineté et former des réseaux extrajudiciaires dans les interstices de la gouvernance de l'État. Le « pouvoir », comme l'affirment Hardt et Negri, « craint et méprise » ces « vides », et des acteurs concurrents sont toujours capables de s'accaparer cet espace.²⁸

De nouveaux types de « communautés », établies en marge de l'État, prolifèrent dans ces vides. Comme elles sont établies dans des territoires officiellement revendiqués par l'État, elles entretiennent des relations complexes, souvent de collaboration, avec lui. Dans le contexte nigérian, Oluwole, un quartier

situé dans le quartier d'affaires de Lagos, est célèbre pour la contrefaçon de documents gouvernementaux. À proximité de l'appareil d'État officiel, les entrepreneurs à Oluwole « banalisent le statut d'État à travers la commercialisation d'attirail officiel ».²⁹ En reproduisant ce que l'État est censé produire, ces faussaires criminels révèlent la légèreté de la souveraineté de l'État et obtiennent la souveraineté pour eux-mêmes. L'existence de souverains alternatifs revendiquant, au minimum,

une autorité partiellement légitimée provenant d'en bas, prouve qu'au sein du même environnement social existent des abîmes que l'État ne peut pas combler.

En conclusion, il est de plus en plus reconnu que plusieurs organisations criminelles variées, dotées d'un pouvoir souverain informel acquis à travers des marchés criminels, jouent un rôle de plus en plus crucial dans le domaine de la gouvernance. Les souverains criminels ont montré qu'ils peuvent répliquer le locus de pouvoir sous forme fractale pour qu'il devienne, au bout du compte, décentré ou en rupture avec l'idéal du pouvoir transcendant de l'État.

C'est pourquoi la souveraineté est une façon utile d'analyser le crime organisé, parce qu'elle pourrait atténuer les limites croissantes de la réflexion actuelle sur les relations entre les aspects étatiques et non étatiques, légaux et illégaux, et locaux et mondiaux. Comprendre les acteurs criminels de cette façon a de sérieuses implications pour nos modes de maintien de l'ordre actuels axés sur l'État, et devrait encourager la poursuite d'interventions transnationales.

Notes

- 1 ISS (Institut d'Etudes de la Sécurité), *Expert Workshop report: research on criminal governance trends in Cape Town and Dakar*, 2012. <http://www.issafrica.org/eventitem.php?EID=824>.
- 2 L J Garay-Salamanca and E Salcedo-Albarán, Institutional impact of criminal networks in Colombia and Mexico, *Crime, Law and Social Change* 57(2) (2012), 129–149. DOI: 10.1007/s10611-011-9338-x.
- 3 J F Bayart, S Ellis and B Hibou, *The criminalisation of the state in Africa*, Bloomington: Indiana University Press, 1999.
- 4 HRW (Human Rights Watch), *Deliberate chaos: ongoing human rights abuses in the Marange diamond fields of Zimbabwe*, 2010, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/zimbabwe0610webwcover_0.pdf.
- 5 D Davis, Non-state armed actors, new imagined communities, and shifting patterns of sovereignty in the modern world, *Contemporary Security Policy* 30(2) (2009), 221–245.
- 6 Garay-Salamanca and Salcedo-Albarán, Institutional impact of criminal networks in Colombia and Mexico.
- 7 P M Kagwanja, Facing Mount Kenya or facing Mecca? The Mungiki, ethnic violence and the politics of the Moi succession in Kenya, 1987–2002, *African Affairs* 102 (2003), 25–49.
- 8 W Reno, *Corruption and state politics in Sierra Leone*. Cambridge: Cambridge University Press, 2005.
- 9 A Hübschle, *Organised crime in Southern Africa: first annual review*, ISS Monograph, Pretoria: ISS, 2010, <http://www.iss.co.za/uploads/OrgCrimeReviewDec2010.pdf>.
- 10 O Ismail, Deconstructing 'Oluwole': political economy at the margins of society, in W Adebawo and E Obadare (eds), *Encountering the Nigerian state*, New York: Palgrave Macmillan, 2010, 30.
- 11 Bayart, Ellis and Hibou, *The criminalisation of the state in Africa*; P Holden and H van Vuuren, *The devil in the detail: how the arms deal changed everything*, Jeppetstown: Jonathan Ball, 2011.
- 12 Davis, Non-state armed actors, new imagined communities, and shifting patterns of sovereignty in the modern world.
- 13 T B Hansen and F Sepputat, Introduction, in T B Hansen and F Sepputat (eds), *Sovereign bodies: citizens, migrants and states in the post-colonial world*, Princeton: Princeton University Press, 2005, 3.
- 14 ISS, *Expert Workshop report*.
- 15 S Sassen, Toward a multiplication of specialized assemblages of territory, authority and rights, *Parallax* 13(1) (2007), 87–94; S Krasner, *Sovereignty: an organised hypocrisy*, Princeton: Princeton University Press, 1999; R Jackson, *Quasi-states: sovereignty, international relations and the Third World*, Cambridge: Cambridge University Press, 1993.
- 16 Hansen and Sepputat, Introduction, 7.
- 17 M Weber, *Politics as a vocation*, 1919, http://www.ne.jp/asahi/moriyuki/abukuma/weber/lecture/politics_vocation.html.
- 18 C Tilly, States, taxes and proletariats, Center for Research on Social Organisation Working Paper 213, 1980, <http://deepblue.lib.umich.edu/bitstream/2027.42/50987/1/213.pdf>.
- 19 R Dahl, *Democracy and its critics*, New Haven: Yale University Press, 1989.
- 20 J N Pieterse, *Globalisation or empire*, New York: Routledge, 2004, 10–11.
- 21 Sassen, Toward a multiplication of specialized assemblages of territory, authority and rights.
- 22 M Hardt and A Negri, *Empire*, London and Cambridge, MA: Harvard University Press, 2000, xii.
- 23 Ibid.
- 24 Ibid.
- 25 L Podlashuc, communication personnelle, 1 avril 2012.
- 26 F Jameson, Postmodernism or the cultural logic of late capitalism, *New Left Review* 146 (1984), 52–92.
- 27 Holden and Van Vuuren, *The devil in the detail*, 421.
- 28 Hardt and Negri, *Empire*, 13.
- 29 Ismail, Deconstructing 'Oluwole', 29–30.

À propos de l'auteur

Erin Torkelson a travaillé pour le Programme Crime Organisé et Blanchissement d'Argent à l'ISS entre 2010 et 2012. Elle est actuellement en train de préparer un Doctorat en géographie à l'Université de Californie, à Berkeley.

À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine qui vise à améliorer la sécurité humaine sur le continent. Il mène des travaux de recherche indépendants et pertinents, propose des analyses et conseils stratégiques d'expert, des formations pratiques ainsi qu'une assistance technique.

Remerciements



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Cette note de politique générale a été rendue possible grâce au soutien du Centre de Recherches pour le Développement International. L'ISS est reconnaissant du soutien apporté par les membres suivants du Forum des Partenaires de l'ISS : les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et des USA.

ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court,
361 Veale Street
New Muckleneuk,
Pretoria, South Africa
Tel: +27 12 346 9500
Fax: +27 12 460 0998
pretoria@issafrica.org

ISS Addis Ababa

5th Floor, Get House
Building, Africa Avenue,
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 11 515 6320
Fax: +251 11 515 6449
addisababa@issafrica.org

ISS Dakar

4th Floor, Immeuble Atryum
Route de Ouakam,
Dakar, Senegal
Tel: +221 33 860 3304/42
Fax: +221 33 860 3343
dakar@issafrica.org

ISS Nairobi

Braeside Gardens,
off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 266 7208
Fax: +254 20 266 7198
nairobi@issafrica.org

www.issafrica.org

© 2014, Institut d'Études de Sécurité

Les Droits d'auteur sur l'intégralité du volume sont conférés à l'Institut d'Études de Sécurité, et le présent document ne peut en aucun cas être reproduit en intégralité ou en partie, sans la permission écrite expresse des deux auteurs et des éditeurs. Les opinions exprimées dans les présentes ne reflètent pas nécessairement celles de l'ISS, de ses fiduciaires, des membres du Conseil Consultatif ou des bailleurs de fonds. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS en leur qualité personnelle.

Note de politique générale No 59

ISSN 1026-0404



9 771026 040004